

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 24 novembre 2016

CDCPP-Bu(2016)26
Point 5 de l'ordre du jour

BUREAU DU
COMITE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET
DU PAYSAGE
(CDCPP)

INFORMATION CONCERNANT D'AUTRES ORGANES DU CONSEIL
DE L'EUROPE ET ACCORDS PARTIELS

Pour information

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la gouvernance démocratique
Service des institutions et de la gouvernance démocratiques

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

1. ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE

On peut trouver des renseignements concernant les sessions de l'APCE sur le site internet de celle-ci <http://assembly.coe.int>.

Le CDCPP a conseillé le Comité des Ministres dans le cadre des suites données à la Recommandation de l'APCE [Culture et démocratie](#).

Le Comité des Ministres adoptera sous peu une réponse à l'Assemblée en se fondant notamment sur les éléments communiqués par le CDCPP.

2. CONGRES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE

On peut trouver des renseignements concernant les sessions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sur le site internet de celui-ci www.coe.int/congress.

Calendrier d'activités :

http://www.coe.int/t/congress/Calendar/default_en.asp?mytabsmenu=1

3. ACCORDS PARTIELS

[Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels \(APE\)](#)

Sites internet : http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/default_en.asp
http://www.culture-routes.lu/php/fo_index.php?lng=fr

L'Accord partiel élargi vise à favoriser la création, la certification, l'évaluation et la promotion d'itinéraires culturels transnationaux, en tant que réseaux de coopération culturelle générateurs d'échanges, de dialogue interculturel, d'éducation à la culture et au patrimoine et de développement socio-économique durable.

Le 6^e Forum consultatif des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, « Expansion des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe : défis et opportunités », s'est déroulé les 26 et 27 octobre 2016 à Vilnius (Lituanie). Il était organisé conjointement par le ministère de la Culture de la République de Lituanie et le service du patrimoine culturel au ministère de la Culture, l'Accord partiel élargi du Conseil de l'Europe sur les Itinéraires culturels (APE) et l'Institut européen des Itinéraires culturels (IEIC). Le Forum a accueilli plus de 200 participants venus de 30 pays, des représentants des itinéraires certifiés du Conseil de l'Europe ainsi que des projets candidats, des représentants des Etats membres et observateurs de l'APE, des organisations internationales (Union européenne, OMT, ICOMOS), des ONG, des collectivités locales et régionales, des universités et des professionnels du secteur du tourisme culturel.

Les conclusions du Forum issues des échanges qui ont eu lieu dans le cadre des deux ateliers thématiques seront intégrées à la FEUILLE DE ROUTE de Vilnius (le projet de

document peut être consulté ici), qui énonce des lignes directrices pour les activités futures du programme d'itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Les suites qui leur auront été données seront examinées à l'occasion du prochain Forum consultatif, qui se tiendra en octobre 2017 à Lucca (Italie), à l'occasion du 30^e anniversaire du programme d'itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

[Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs](#) (EUR-OPA)

Adhésions ou autres participations – [Site internet](#)

Texte de référence : [R\(87\)2 - 20/03/1987](#)

L'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) est un groupe de coopération créé en 1987 sous l'égide de 9 pays d'Europe du Sud et qui réunit maintenant 26 Etats membres, de la Belgique à l'Azerbaïdjan et de la Russie au Maroc. Ce groupe vise à renforcer et promouvoir la coopération entre Etats membres dans un contexte pluridisciplinaire afin d'améliorer la prévention et la protection contre les risques ainsi que la préparation en cas de catastrophes naturelles ou technologiques majeures.

Fonds européen de soutien à la coproduction et à la diffusion des œuvres de création cinématographiques et audiovisuelles (« Eurimages »)

Adhésions ou autres participations – [Site internet](#)

Texte de référence : R(88)15 - 26/10/1988 : [anglais](#)

http://www.coe.int/t/dg4/eurimages/default_en.asp

A la suite de la décision prise à l'unanimité par le Comité de direction du Fonds, le Comité des Ministres devrait approuver prochainement l'adhésion du Canada à EURIMAGES.

Action requise

Le Comité est invité à prendre acte des informations concernant les autres organes du Conseil de l'Europe et les activités des accords partiels.